|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Championnat de Saône-et-Loire****Interclubs**Règlement | **Circulaire**Adoption : CD 07/06/13Modifs commission IC 04/07/18Validité : saison 2018/2019Nombre de pages : 10 |

**SOMMAIRE**

[1/ Organisation du Championnat 2](#_Toc430001883)

[2/ Généralités 2](#_Toc430001884)

[3/ Calendrier, Arbitrage, Juge-Arbitrage 2](#_Toc430001885)

[4/ Formalités d’inscription 3](#_Toc430001886)

[5/ Frais et volants 3](#_Toc430001887)

[6/ Composition des équipes 3](#_Toc430001888)

[7/ Déroulement d’une rencontre 4](#_Toc430001889)

[8/ Forfait sur un match 5](#_Toc430001890)

[9/ Forfait d'une équipe 6](#_Toc430001891)

[10/ Classement et Promotion des équipes 6](#_Toc430001892)

[11/ Image du badminton 8](#_Toc430001893)

Annexes………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… 9
 Déclaration de présence
 Cahier des charges pour l'accueil d'une rencontre

1/ Organisation du Championnat

Le Championnat Interclubs de Saône-et-Loire (IC71) est une compétition par équipes officielle permanente régie par le Comité Départemental de Saône-et-Loire (appelé CD 71), donnant lieu à un classement annuel et à l’attribution de titres annuels.

Le déroulement des matchs est soumis aux règlements de la Fédération Française de Badminton (appelée FFBaD). Le présent règlement est une adaptation du règlement des Interclubs Nationaux et Régionaux. En cas d'imprécision ou litige, ceux-ci pourront être consultés.

Chaque club qui participe à ce championnat accepte le présent règlement, et doit être en règle vis-à-vis de la FFBaD.

2/ Généralités

Le championnat de Saône-et-Loire comporte 2 divisions et une promotion :

• **La Division Départementale 1, appelée D1**, composée d’une poule unique, sujette au nombre d’équipes engagées (maximum de 9 équipes).

• **La Division Départementale 2, appelée D2**, composée d’une poule unique, sujette au nombre d’équipes engagées (maximum de 9 équipes)

• **La Promotion Départementale P3, appelée P3 format Promobad**, composée d’une poule unique (moins de 8 équipes) ou de deux poules géographiques (au-delà de 8 équipes engagées).

Les équipes classées 1ères à l’issue du championnat remportent le titre de « Champion de Saône-et-Loire Interclubs » de leur division respective.

Chaque club désignera en son sein un capitaine pour chacune de ses équipes ; celui-ci sera le seul interlocuteur du CD 71 et des capitaines des autres équipes du championnat.

3/ Calendrier, Arbitrage, Juge-Arbitrage

Les rencontres s'inscrivent dans le calendrier général des compétitions diffusé par le CD 71 en début de saison sportive, elles sont en priorité fixées en fonction du calendrier fédéral et régional, en même temps que les Interclubs Régionaux (ICR).

Les rencontres se déroulent le week-end, de préférence le dimanche, en présence d'un Juge-Arbitre. La présence d'arbitres n'est pas obligatoire. Le juge-arbitre sera rémunéré par le CD 71 selon le barème en vigueur. Chaque club inscrit peut prétendre à l'accueil d'une journée de compétition (voir cahier des charges

4/ Formalités d’inscription

Chaque club confirme l’engagement de chacune de ses équipes par mail avant le 6 octobre 2019.

Le règlement, par chèque à l’ordre du « CD71 badminton » sera envoyé au trésorier après réception d’une facture transmise à chaque club au cours de l’année. Les frais d’inscription s’élèvent à :

* 35€ par équipe inscrite en D1,
* 25€ par équipe inscrite en D2 ou en P3.

Les clubs devront avoir réglé au CD 71 tout autre dû de la saison écoulée.

Un club peut engager plusieurs équipes en Interclubs Départementaux, dans la limite de 2 par division en fonction des résultats de la saison précédente.

Une équipe n'ayant pas participé lors de la saison précédente et non issue d'un niveau supérieur devra s'inscrire en dans la division D2 ou P3.

5/ Frais et volants

Chaque équipe supporte ses propres frais de déplacement, de volants et de restauration.

Les rencontres sont disputées en volants plumes et ce volant doit être choisi dans la liste officielle des volants classés FFBaD pour la saison en cours (disponible sur le site fédéral). Toutefois, dans le cas d’un match opposant 2 joueurs ou paires classés P (Promotion), les deux parties pourront se mettre d’accord sur l’utilisation de volants plastique.

6/ Composition des équipes

Ne sont habilités à participer au championnat que les joueurs en possession d’une licence valide au jour de la rencontre. Les joueurs faisant l’objet d’une sanction disciplinaire ne pourront pas prendre part au championnat interclubs pendant la durée de la sanction.

Les joueurs s’étant retirés d’une compétition pour des raisons médicales (avec certificat médical à l’appui) ne sont pas autorisés à évoluer en Interclubs pendant la durée de l’arrêt prescrit.

Sont acceptés dans les équipes les joueurs et joueuses des catégories minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans.

La participation d’un joueur non qualifié entraînera :

* la perte des matchs du (ou des) joueur(s) intéressé(s), ainsi que, le cas échéant, des matchs suivants dans la hiérarchie des disciplines concernées.
* 1 point de pénalité au classement général

La composition « type » d’une équipe est de

* 3 Hommes et 3 Femmes en D1,
* 4 Hommes et 2 Femmes en D2,
* 4 joueurs minimum en P3 classés au maximum P10 dans tous les tableaux ( si au cours de la saison un joueur de l’équipe monte D9, il pourra tout de même terminer la saison en P3)

Un joueur ne peut disputer plus de deux matchs lors de la même rencontre. Un joueur ne peut disputer deux matchs dans la même discipline. (Exemple : SH1 et SH2)

Un joueur ayant participé à au moins 3 rencontres (1 rencontre = 1 ou 2 matchs joués contre une même équipe) dans une ou plusieurs équipe(s) supérieure(s) de son club ne pourra plus être aligné dans une équipe inférieure. Le joueur déplacé comme remplaçant n'est pas concerné tant qu'il n'a pas joué au moins un match.

Pour les barrages, seuls les joueurs ayants déjà joués une rencontre avec l’équipe disputant le barrage pourront être qualifiés. Exceptionnellement un joueur dit « joker » pourra être accepté en cas d’impossibilité d’aligner l’équipe type. Il sera au mieux classé D7 et aura n’aura pas participé plus de 2 rencontre avec l’équipe supérieure.

La hiérarchie des joueurs est établie selon la cote fédérale CPPH du vendredi de la semaine précédent la journée (soit à J-9). La hiérarchie des paires en doubles est établie selon le même calendrier que le point précédent, et en additionnant la cote CPPH des deux joueurs de la paire, dans la discipline concernée.

Les joueurs doivent être alignés dans l’ordre correspondant à leur cote fédérale. A cote fédérale égale (ou somme égale), le capitaine a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs.

En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués seront les matchs hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple homme se fait sur le troisième simple).

Un joueur inscrit sur le formulaire « composition d’équipe » et mis dans l'impossibilité de disputer le ou les matchs qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) pourra être remplacé, à condition que :

* le remplaçant figure déjà sur le formulaire de présence,
* le remplaçant ne dispute pas déjà 2 matchs, ou un autre match dans la même discipline,
* le remplaçant ne perturbe pas le respect de la hiérarchie de la discipline en cause

7/ Déroulement d’une rencontre

La salle est ouverte au moins 45 minutes avant l’heure fixée pour le début de la rencontre. Les équipes devront être présentes dans la salle au moins 30 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

**Au plus tard 30 minutes** avant l'heure prévue pour le début de la rencontre, les capitaines remettront à la table de marque le formulaire de présence (annexe). Ce formulaire indiquera pour chaque équipe, les noms et les classements des joueurs de l'équipe prenant effectivement part à la rencontre. La table de marque leur remettra en échange le formulaire « composition d’équipe ».

**Au plus tard 15 minutes** avant l'heure prévue pour le début de la rencontre, les deux capitaines remettront à la table de marque le formulaire « composition d'équipe ». Ne peuvent être intégrés dans la composition d'équipe que les joueurs figurant sur le formulaire de présence. **Une rencontre** se joue sur 2 terrains de double minimum.

 **En D1**, elle est composée de huit matchs, définis comme suit :

* 1 double homme, appelés DH
* 1 double dame, appelé DD
* 2 simples hommes, appelés SH1 et SH2
* 2 simples dames, appelé SD1 et SD2
* 2 doubles mixtes, appelé MX1 et MX2

**En D2**, elle est composée de sept matchs, définis comme suit :

* 2 doubles hommes, appelés DH1 et DH2
* 1 double dame, appelé DD
* 2 simples hommes, appelés SH1 et SH2
* 1 simple dame, appelé SD
* 1 double mixte, appelé MX

**En P3**, elle est composée de 5 matchs, définis entre équipes et selon leur composition

Exemples :

* 3 doubles libres, appelés DL1, DL2 et DL3
* 2 simples libres, appelés SL1 et SL2
* Dans la mesure du possible le format idéal est :
* 1 double homme, appelés DH
* 1 double dame, appelé DD
* 1 simples homme, appelé SH1
* 1 simple dame, appelé SD1
* 1 double mixte, appelé MX1

En l’absence d’Officiels de terrain, les matchs sont auto-arbitrés, toute intervention extérieure est interdite en dehors des arrêts de jeu autorisés. En particulier, les capitaines, entraîneurs, spectateurs et partenaires ne doivent pas s’immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différends entre les joueurs.

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus, qui donnent lieu à l’attribution de points en application du barème suivant :

* Match gagné : + 1 point
* Match perdu : 0 point
* Match forfait : 0 point

8/ Forfait sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

* un match non joué ;
* un match joué par un joueur non qualifié pour jouer
* un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le 1 n’est pas en règle)
* un match indûment décalé à la suite d’une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés)

En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs. Dans le cas d’un joueur aligné dans les trois disciplines, c’est pour le double (hommes ou dames) qu’il est considéré comme non qualifié.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0.

En plus de cette défaite sur le match, l’équipe est sanctionnée d’un point de pénalité sur la rencontre :

* pour chaque match non joué (sauf s’il est consécutif à un abandon sur blessure lors d’un match précédent de la même rencontre ou à une blessure constatée par le JA entre les matchs de la même rencontre) ;
* pour chaque joueur non qualifié aligné ;
* pour chaque erreur de hiérarchie.

Ce(s) point(s) est (sont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini au paragraphe 10. Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à trois, même si le nombre d’infractions est supérieur.

Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

En ce qui concerne le classement national par points, pour un match disputé par un joueur en infraction :

* si le match est gagné par le joueur (ou paire) en infraction, il est déclaré gagner par forfait par son adversaire ;
* si le match est perdu par le joueur (ou paire) en infraction, le score est comptabilisé tel qu’il est.

9/ Forfait d'une équipe

Une équipe déclarée forfait sur une rencontre sera sanctionnée par une amende de 100€ si le forfait est volontaire. Seront considérés comme **forfaits volontaires** :

* Une équipe qui ne sera pas présente 20 minutes avant l’heure prévue de la rencontre,
* Une équipe incomplète en raison de l’inscription de ses joueurs à un tournoi privé,
* Une équipe incomplète ayant choisi de ne pas se déplacer.

Seront considérés comme **forfaits involontaires**:

* Une équipe mise dans l’impossibilité de se déplacer en raison des conditions climatiques,
* Une équipe dont au moins 2 joueurs sont blessés sans remplaçants possibles (à justifier).

Les équipes forfaits perdent la rencontre sur le score de 8/0 pour la D1, 7/0 pour la D2 et 5/0 pour la P3.

10/ Classement et Promotion des équipes

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l’attribution de points selon le barème suivant :

En D1 :

* Victoire : + 3 points
* Nul : + 2 points
* Défaite : + 1 point
* Forfait : 0 point

En D2 :

* Victoire : + 2 points
* Défaite : + 1 point
* Forfait : 0 point

En P3 :

Les matchs ne seront pas comptabilisés puisqu’il s’agit de rencontre pour la promotion du badminton.

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de rencontres gagnées et perdues sur l’ensemble des rencontres.

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l’ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l’égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

L’équipe classée 1ère de la D1 pourra prétendre à la montée en Championnat Régional, et devra le cas échéant disputer les barrages de montée.

L’équipe classée dernière de la D1 sera reléguée en D2 pour la saison suivante.

L’équipe classée 1ère de la D2 montera automatiquement en D1.

Des barrages D2-D1 pourront être organisés entre l’avant dernier de la D1 et le 2ème de la D2.

Il n’y a pas de barrage pour la division P3.

11/ Image du badminton

Pour une meilleure image du badminton, les tenues des joueurs d'une même équipe seront de préférence homogènes. Une attention particulière doit être portée au respect des règles fédérales concernant les inscriptions publicitaires et l’aspect de la tenue.

Les supporters des équipes présentes devront être courtois et respecter les règles élémentaires de fair-play envers les autres équipes. Les équipes sont considérées comme responsables de l'attitude de leurs supporters et pourront être pénalisées sur la rencontre par le Juge-Arbitre en cas d'excès.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Championnat de Saône-et-Loire****Interclubs**AnnexesFormulaire de déclaration de présence | Adoption : CD 07/06/2013Validité : saison 2019/2020 |

Division : Date : Lieu :

Equipe :

**JOUEURS**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom** | **Prénom** | **Licence** | **Classement** |
|  |  |  |  / / |
|  |  |  |  / / |
|  |  |  |  / / |
|  |  |  |  / / |
|  |  |  |  / / |

**JOUEUSES**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom** | **Prénom** | **Licence** | **Classement** |
|  |  |  |  / / |
|  |  |  |  / / |
|  |  |  |  / / |
|  |  |  |  / / |
|  |  |  |  / / |

**Signature du capitaine :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Championnat de Saône-et-Loire****Interclubs**AnnexesCahier des charges – Accueil ICD | Adoption : CD 15/06/2012Validité : saison 2019-2020 |

Un club souhaitant accueillir une journée d'Interclubs s'engage à répondre au cahier des charges défini ci-après :

* **Gymnase**

La réservation du gymnase incombe au club qui reçoit. Une rencontre se joue sur 2 terrains de double au minimum. 2 vestiaires doivent être disponibles.

* **Buvette**

Le club organise une buvette proposant au minimum des boissons (eau, café, jus de fruit), et des encas de type sandwichs, barres céréalières, fruits… Cette buvette pourra être, au choix du club, gratuite ou payante, mais les prix devront être raisonnables.

* **Table de marque**

Le club s'assurera qu'un bénévole au moins puisse seconder le juge-arbitre.

* **Médical**

Une trousse de secours doit être accessible.

* **Presse**

Les organisateurs informent la presse locale et demandent dans la mesure du possible le passage d'un correspondant le jour de l'évènement.